Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260622-292026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2026

N°29/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12

Date de la convocation et affichage
17/06/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
23/06/2026

Date de transmission en Préfecture :
24/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (9) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, M. BOILEAU Alexandre, M. PINSEMBERT Jean, Mme GUÉRIN Flavie,

PROCURATIONS (3) : Mme MASSART-RIO Magali a donné procuration à Mme GUÉRIN Flavie ; Mme BAJARD Natacha a donné procuration à M. COQUIO Patrick ; Mme REGUEILLET Manuela a donné procuration à M. BOILEAU Alexandre ;

ABSENT EXCUSÉ (1) : M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin

Mme GUÉRIN Flavie a été élue SECRETAIRE

N°29/2026
Révision des tarifs de la garderie
Finances - Divers (7.10)

Au vu de l'augmentation des charges (énergie, salaires), Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour savoir s'il souhaite réviser les tarifs facturés aux familles pour la prestation de garderie.

Elle rappelle les tarifs appliqués jusqu'alors dans le tableau ci-dessous :

	Garderie		
	½ heure avec goûter	½ heure (matin et soir)	Enfants présents sans inscription
01/09/2009	0,80 €	0,50 €	
01/09/2017	1 €	0,50 €	1,60 €
01/05/2024	1,25 €	0,60 €	1,60 €

Mme le Maire propose d'augmenter les tarifs :
- ½ heure avec goûter de 0,25 € passant de 1,25€ à **1,50 €**
- ½ heure (matin et soir) de 0,30 € passant de 0,60€ à **0,90 €**
- Enfants présents sans inscription de 0,40 € passant de 1,60€ par ½ heure à **2 €** par ½ heure

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
- **DE REVISER** les tarifs à compter du 1er septembre 2026 comme suit :
  - ½ heure avec goûter : **1,50 €**
  - ½ heure (matin et soir sans gouter) : **0,90 €**
  - Enfants présents sans inscription : **2,00 €** par ½ heure

- **DE CONSERVER** les tarifs à compter du 1er septembre 2026 comme suit :
  - Pénalité en cas de retard après 19h : 10 € par ½ heure

Adoptée à l'unanimité (12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 23/06/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY